

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2019

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité relative au compte administratif 2019.

1) Synthèse du compte administratif

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de – 250 005.97 € réparti comme suit :

Un excédent de fonctionnement de 405 305.73 €

Fonctionnement	CA 2018	CA 2019
Dépenses	5 865 726.77	5 873 456.87
Recettes	7 284 921.84	6 278 762.60
Excédent / Déficit	1 419 195.07	405 305.73

Un déficit d'investissement de 655 311.70 €

Investissement	CA 2018	CA 2019
Dépenses	2 563 947.95	2 689 156.00
Recettes	2 602 669.71	2 033 844.30
Excédent / Déficit	38 721.76	-655 311.70

Auquel s'ajoute un déficit de 232 268.86 € (solde des Restes à réaliser 2019 : Recettes – Dépenses = 305 700.00 – 538 328.86)

Mais les résultats antérieurs reportés sur l'exercice 2019 (+ 1 053 676.80€ en fonctionnement et + 38 721.76€ en investissement) permettent de couvrir le déficit et de reporter en 2020 : + 609 763.73 €

2) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueils périscolaires, centre de loisirs, spectacles au Skénéteau...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat notamment.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

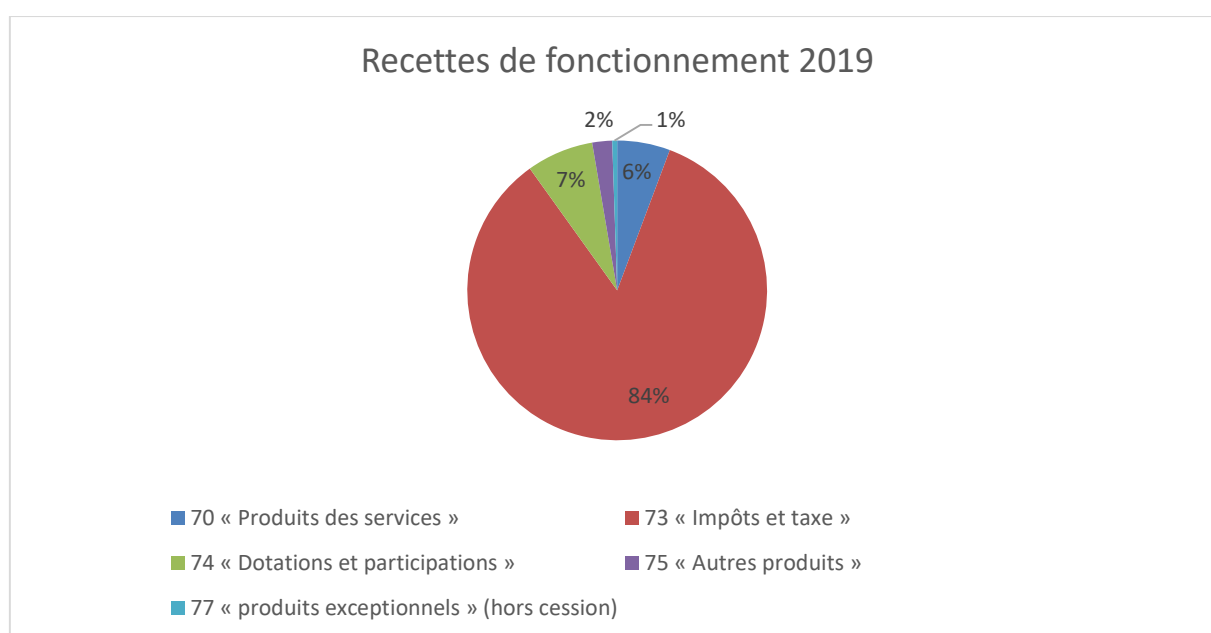
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts puis à financer ses nouveaux projets d'investissement.

a- Recettes de fonctionnement

Le total des réalisations des recettes réelles (sans les opérations d'ordre) en 2019 est de 6 237 826.58€.

Tableau comparatif CA 2018 – CA 2019 :

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Evolution %
013 « atténuations de charges »	528.76	-	-
70 « Produits des services »	325 470.44	347 073.54	6.6%
73 « Impôts et taxe »	5 236 443.63	5 122 717.32	-2.17%
74 « Dotations et participations »	450 029.47	463 801.41	3.06%
75 « Autres produits »	93 723.55	130 032.02	38.73%
76 « Produits financiers »	58.01	58.01	-
77 « produits exceptionnels » (hors cession)	80 368.06	32 260.27	-59.85%
Total des recettes réelles	6 277 621.92	6 237 826.58	-0.63%



Le chapitre 70 « Produits des services » progresse de 6.6 % car les recettes des services sont en légère hausse : inscriptions à l'école de musique (26 900€ contre 24 400€ en 2018), entrées spectacles Skénét'eau (109 000€ contre 100 800€ en 2018), inscriptions bibliothèque (4 700€ contre 4 600€ en 2018), restauration scolaire (107 900€ contre 106 000€ en 2018), centre de loisir (12 000€ contre 6 000€ en 2018) notamment.

Le chapitre 73 « Impôts et taxe » baisse légèrement de 2.7%. C'est la principale source de recettes de la commune, pour rappel les taux votés en 2019 étaient :

Taxe d'habitation	11.26 %
Taxe foncière (bâti)	11.15 %
Taxe foncière (non bâti)	48.35 %

La fiscalité liée aux entreprises est perçue par la communauté de l'auxerrois.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » augmente de 3.06% du fait du remboursement des frais d'entretien des ZAE pour la Communauté de l'auxerrois (71 000€) et d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (32 000€) pour la restauration des berges malgré une baisse significative de la DGF passant de 100 000€ en 2017 à 52 000€ en 2018 à 1 624€ en 2019.

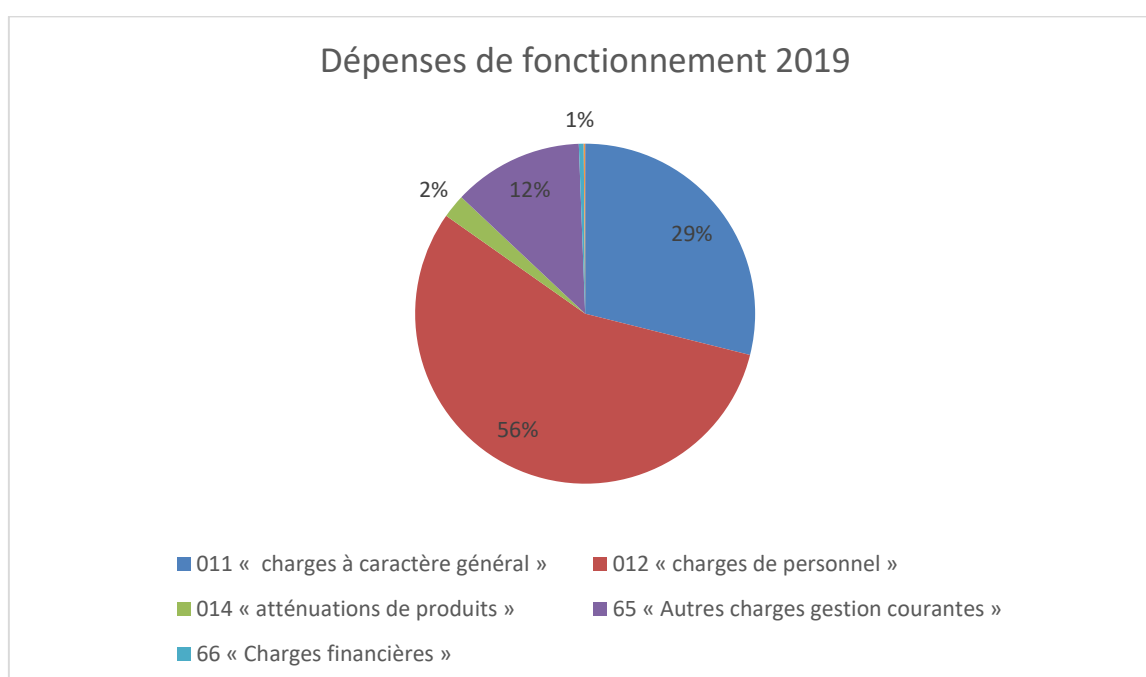
Le chapitre 77 « produits exceptionnels » varie de -59.85% entre 2018 et 2019, car en 2018 la ville avait reçu un ajustement de 49 000€ de participation à la crèche de la part de la Mutualité Française.

b- Dépenses de fonctionnement

Le total des réalisations des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 est de 5 450 254.78€.

Tableau comparatif CA 2018 – CA 2019 :

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Evolution %
011 « charges à caractère général »	1 624 380.58	1 575 666.50	-3 %
012 « charges de personnel »	3 070 561.89	3 044 250 .28	-0.8 %
014 « atténuations de produits »	66 340.00	122 500.00	+84.6 %
65 « Autres charges gestion courantes »	622 412.43	675 242.73	+8.5 %
66 « Charges financières »	23 563.62	25 150.27	+6.7 %
67 « Charges exceptionnelles »	9 877.78	7 445.00	-24.6 %
Total des dépenses réelles	5 463 136.30	5 450 254.78	-0.2 %



- 011 « Charges à caractère général » :

Ce chapitre baisse de 3 %, les dépenses relatives aux « charges à caractères général » sont maîtrisées sur l'ensemble des postes comptables et assez stables.

- 012 « Charges de personnel » :

Ce chapitre baisse de 0.8% ce qui marque une stagnation des effectifs globaux.

- 014 « atténuations de produits » :

Ce chapitre voit une nette augmentation due à des dégrèvements de taxe sur les friches commerciales 2019 en augmentation : 65 236 € contre 17 579 € en 2018 et un FPIC en légère augmentation.

- 65 « Autres charges de gestion courantes » :

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux élus (indemnités), aux subventions versées (aux associations, CCAS et Caisse des écoles) et la participation de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Les indemnités aux élus restent stables en 2019 par rapport à 2018, la

participation au SDIS augmente de 23 000€ entre 2018 et 2019, la participation donnée à la CAF pour la crèche a augmenté de 34 000€ entre 2018 et 2019. Les subventions versées restent stables.

- 66 « Charges financières » : les intérêts des emprunts ont légèrement augmenté entre 2018 et 2019.
- 67 « Charges exceptionnelles » : ce chapitre regroupe les dépenses pour les bourses aux étudiants (9 400€ en 2018 / 7 400€ en 2019), et les écritures de valeur nette comptable de ventes de terrains (19 700€ en 2018 / 16 400€ en 2019). Il est donc aléatoire d'une année sur l'autre.

3) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des équipements déjà existants, soit sur des équipements en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les nouveaux emprunts contractés pour financer les nouveaux projets.

a- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement du compte administratif 2019 sont de 1 219 676.21 € (Hors 1068).

Chapitre	CA 2018	CA 2019
10 « Dotations »	264 556.62	245 285.80
13 « Subventions d'investissement »	16 041.10	67 894.56
16 « Emprunts »	301 000.00	900 000.00
204 « subvention d'équipement »	0.00	6 495.85
Total des recettes réelles d'investissement	581 597.72	1 219 676.21

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements sont :

Les subventions obtenues pour financer les projets d'investissements ont été versées à hauteur de 67 894.56 € en 2019 (dont 27 396.79€ de la CAF pour le Pôle Enfance / 8 588€ de la DRAC pour la restauration de l'œuvre de l'Eglise / 5 737.77€ de bonus écologique pour le véhicule électrique / 15 000€ d'acompte du Conseil Départemental pour le Parc des Peupliers notamment).

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu pour l'exercice 2019 est stable par rapport à 2018 : 169 290€ (169 430 € pour 2018).

Les crédits reçus relatifs à la taxe d'aménagement sont en baisse : 75 995.80€ en 2019 contre 95 126.62 € en 2018.

Un nouvel emprunt de 600 000€ a été mobilisé pour financer le projet d'aménagement du Parc des Peupliers et le solde de l'emprunt pour le Pôle Enfance de 300 000€ a été débloqué.

b- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles du compte administratif 2019 sont de 2 623 468.25 €.

Chapitre	CA 2018	CA 2019
16 « Emprunts »	136 231.31	169 320.72
20 « Immobilisations incorporelles »	11 538.80	32 592.73
204 « Subventions d'équipement versées »	202 077.80	284 970.38
21 « immobilisations corporelles »	618 007.75	280 388.56
23 « immobilisations en cours » sauf opérations	1 175 674.76	1 300 921.52
Opérations d'équipement	249 894.50	555 274.34
Total des dépenses réelles d'investissement	2 393 424.92	2 623 468.25

Le niveau financier de réalisations entre les exercices 2018 et 2019 est en augmentation.

Les dépenses d'investissement 2019 peuvent être réparties de manière synthétique en cinq grands axes majeurs (non exhaustif) :

Les dépenses relatives à l'opération « pôle enfance » =	547 444.84€
Aménagement du Parc des Peupliers =	995 926.61€
L'aménagement et l'entretien des bâtiments/ terrains / voiries =	280 388.56€
Les aménagements et installations de voirie =	199 503.93€
Les installations de réseaux =	284 970.38€

Les dépenses financières relatives au remboursement des emprunts en capital ont été de 169 320.72€.

4) Principaux ratios

Population légale au 1^{er} janvier 2019 = 4074 habitants

<i>Ratios</i>	<i>Valeurs Monéteau</i>	<i>Moyennes nationales de la strate</i>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1328.10	904.00
Produits des impositions directes/population	438.80	484.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1531.13	1089.00
Dépenses d'équipement brut/population	541.99	286
Encours de la dette/population	509.82	843.00
Dotation Globale Fonctionnement (DGF)/population	9.48	153.00

Ces ratios montrent une gestion budgétaire saine : des dépenses et recettes / habitant plus élevées que dans les communes comparables, sauf pour la Dotation Globale de Fonctionnement et le niveau de dette.

5) Etat de la dette

Désignation	Durée	Capital	Origine	1ere Echéance	Dernière échéance
INVESTISSEMENT 2014	180 mois	600 000,00 €	30/12/2014	24/03/2015	24/12/2029
INVESTISSEMENT 2014 2015 MOB100%	168 mois	695 971,44 €	24/12/2015	24/03/2016	24/12/2029
EMPRUNT POLE ENFANCE	174 mois	580 000,00 €	06/11/2018	12/09/2019	12/12/2033
AMENAGEMENT AIRE DES PEUPLIERS	240 mois	600 000,00 €	25/12/2019	10/03/2020	10/03/2039

La dette de la commune s'éteindrait en 2039 sans nouvel emprunt contracté.